

VILLE DE BRIARE

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	25
Votants	28

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 septembre, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Madame NIANG Kiné ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur DEPARETERE Marcel ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Monsieur MOURAUX Michel ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame KHEDDAR Haiate ; Monsieur de COURCEL Dominique ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame LECLERC Sylvie.

Absents excusés :

Madame MARISSAL Bénédicte
Madame GUINAND Alexandra
Monsieur LE DEM Philippe

Absent : Monsieur GHALI Ted-Fernand

Procuration a été donnée à :

Madame MARISSAL Bénédicte donne pouvoir à Madame VICHERAT Valérie
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige
Monsieur LE DEM Philippe donne procuration à Madame BOURGOIN Evelyne

Madame GABRIEL Mélanie a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2022-088 : CONVENTION D'OPÉRATION DE REVITALISATION DES TERRITOIRES (ORT)

L'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) est le document cadre du programme « Petite Ville de Demain ». Il présente les ambitions du territoire (**projet de territoire**), les orientations stratégiques

(les enjeux relevés dans le projet de territoire), ainsi qu'un plan d'actions (composé de fiches actions et d'un listing des projets en maturation).

Ce projet comprend un **périmètre d'intervention.**

Une fois signé, ce document permet à la collectivité de déroger au droit commun dans le périmètre d'intervention (possibilité de dispense d'autorisation d'exploitation commerciale dans le périmètre ou d'exclusion de certains projets commerciaux périphériques, aides financières et fiscales et dispositifs en faveur du logement, réaménagement des espaces public facilité, droit de préemption urbain renforcé...).

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention relative à l'Opération de Revitalisation des Territoires (projet ci-joint en annexe).

Vu l'article du code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2121-21.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur

Après en avoir délibéré, par 20 voix pour, 1 abstention (M. Philippe LE DEM) et 7 voix contre (Mme Evelynne BOURGOIN, M. Patrice GAGNEPAIN, Mme Haiate KHEDDAR, M. Dominique de COURCEL, Mme Cennet ACIMOVIC, M. Frédéric GARDINIER, Mme Sylvie LECLERC).

APPROUVE la convention relative à l'Opération de Revitalisation des Territoires.

Le 26 septembre 2022

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET